

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **14 février 2018**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Denis Laflamme (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Donald Couture, maire suppléant de Sainte-Aurélie est présent en remplacement de Monsieur René Allen.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-02-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER, ET SUIVI**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 JANVIER, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
 - 05.01 - Sûreté du Québec**
 - 05.02 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Modification du projet de règlement no. 128-18**
 - 08.01.01 - Avis de motion: modification du schéma d'aménagement**
 - 08.02 - Projet de modification du schéma d'aménagement : adoption du projet de règlement no. 129-18 (modification des limites du périmètre d'urbanisation de Sainte-Justine)**
 - 08.02.01 - Avis de motion: modification du schéma d'aménagement**
 - 08.03 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.02 - Projets régionaux**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions**
 - 12.02 - Opération Nez rouge Beauce-Etchemins**
 - 12.03 - Régies de déchets des Etchemins et CJLLR et des cours d'eau**
 - 12.04 - Salon de la famille des Etchemins**
 - 12.05 - Agence canadienne d'inspection des aliments**
 - 12.06 - Département des ressources humaines**
 - 12.07 - Département des ressources humaines**
 - 12.08 - Département des ressources humaines**
 - 12.09 - Ministère de la Sécurité publique**
 - 12.10 - Secondaire en spectacle dans la région de la Chaudière-Appalaches**
 - 12.11 - Sûreté du Québec - Priorités d'actions régionales et locales 2017-2018 (PARL)**
 - 12.12 - Dossier : Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité (FLS)**
 - 12.13 - Municipalité de Saint-Camille**
 - 12.14 - Règlement de grief - 2015-01**

- 12.15** - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
- 12.16** - Parc régional du Massif du Sud
- 12.17** - Cameron - Ressources humaines
- 12.18** - Plan de relance de la MRC des Etchemins
- 12.19** - Gouvernement du Québec
- 12.20** - Office municipal d'habitation (OMH)
- 12.21** - Plan de relance de la MRC des Etchemins
- 13** - ADMINISTRATION
 - 13.01** - Liste des comptes à payer
 - 13.02** - État des encaissements et déboursés
- 14** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS
 - 14.01** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
 - 14.02** - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
 - 14.03** - Municipalité de Saint-Zacharie
 - 14.04** - Cabinet du premier ministre Justin Trudeau
 - 14.05** - Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 14.06** - Dominique Vien, députée de Bellechasse
 - 14.07** - Radio Bellechasse-Etchemins
 - 14.08** - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
 - 14.09** - Sûreté du Québec
 - 14.10** - Les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec et le Conseil régional de l'environnement
 - 14.11** - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
 - 14.12** - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches - Centre d'emploi agricole
 - 14.13** - Municipalité de Sainte-Justine
 - 14.14** - Ministère de la Sécurité publique
- 15** - SUJETS DIVERS
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 10 JANVIER, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 JANVIER, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Dans le but de libérer Madame Jessica Leclerc, chargée de projet du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Etchemins plus tôt, les points 05.01 et 05.02 sont inversés.

05.01 - Sûreté du Québec

Monsieur Steven Ferland fait le récit de son cheminement au sein de la Sûreté du Québec et présente également sa vision future en tant que responsable du poste de la MRC des Etchemins (Sergent niveau 3).

05.02 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Madame Jessica Leclerc, chargée de projet pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Etchemins effectue une présentation aux membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comité des Etchemins.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

2018-02-03

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le rapport annuel de financement du Comité de Développement Économique (DÉE) 2017 préparé par Monsieur Claude Bissonnette, agent de développement de la MRC des Etchemins, soit et est adopté tel que présenté au Conseil de la Municipalité Régionale de Comité des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-02-04

08.01 - Modification du projet de règlement no. 128-18

Adoption du projet de règlement no 128-18 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après appelé MTMDET) souhaite reconstruire un pont (P-02238) au-dessus de la rivière à la Raquette à Sainte-Rose-de-Watford (1er Rang);

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des travaux à l'intérieur d'une zone inondable identifiée au SAD et par conséquent ils s'avèrent non conformes aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2.1.1.a du document complémentaire du SAD détermine les catégories de constructions, d'ouvrages ou de travaux admissibles à une demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'égard du projet de règlement 128-18;

QUE le Conseil de la MRC désigne les membres du comité d'aménagement à titre de membres de la commission chargée de la consultation publique sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement;

QUE soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma;

**Projet de règlement no 128-18 modifiant le règlement no 78-05
relatif au schéma d'aménagement et de développement.**

ARTICLE 1

Le préambule de la résolution no 2018-02-04 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le document complémentaire faisant partie intégrante du règlement numéro 078-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement est modifié comme suit :

ARTICLE 3

Modification des dispositions applicables en zone inondable de grand

courant.

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

L'article 4.2.1.1.a du document complémentaire est modifié par l'ajout suivant à la suite du paragraphe m) :

n) des travaux visant à remplacer un ponceau par un pont (projet pont acier-bois) dans la zone inondable identifiée à la carte 6.31 du schéma d'aménagement et de développement. Le susdit ponceau est numéroté P-02238, (réf MTMDET) et est situé au-dessus de la rivière à la Raquette à Sainte-Rose-de-Watford (Rang 1).

Le projet (154-11-1477, MTMDET) sera réalisé sur une partie des lots 4217658, 4421409, et 4430417.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur.

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.01.01 - Avis de motion: modification du schéma d'aménagement

AVIS DE MOTION

Je, Guylain Turcotte, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no. 78-05 (règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement ayant pour objet d'accorder une dérogation en matière de travaux de zone inondable (reconstruction d'un pont à Sainte-Rose-de-Watford).

Guylain Turcotte, représentant de Saint-Prosper

2018-02-05

**08.02 - Projet de modification du schéma d'aménagement :
adoption du projet de règlement no. 129-18 (modification
des limites du périmètre d'urbanisation de Sainte-Justine)**

**Adoption du projet de règlement no 129-18 visant à modifier le
règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de
développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine souhaite des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation dans le cadre d'un nouveau projet de développement immobilier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE

BOULET,

ET RÉSOLU

Que le Conseil de la MRC des Etchemins demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'égard du projet de règlement 129-18;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désigne les membres du comité d'aménagement à titre de membres de la commission chargée de la consultation publique sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement;

Que soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma :

Projet de règlement no 129-18 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.02.01 - Avis de motion: modification du schéma d'aménagement

AVIS DE MOTION

Je, Martine Boulet, donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins, un règlement ayant pour objet certaines modifications du schéma d'aménagement et de développement. Les modifications projetées sont à l'effet de modifier les limites du périmètre d'urbanisation pour la Municipalité de Sainte-Justine dans le cadre d'un nouveau projet de développement immobilier.

Martine Boulet, mairesse

2018-02-06

08.03 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Émission de certificat de conformité : Règlement no 458-2017 de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 5 juin 2017, le règlement no 458-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 354 afin de corriger certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de constructions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 458-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Monsieur Camil Turmel, maire de Lac Etchemin donne de l'information aux maires sur le Conseil de bassin de la rivière Etchemin et sur le Centre Universitaire des Appalaches.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL

10.01 - Projets locaux

Aucun projet.

10.02 - Projets régionaux

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2018-02-07

12.02 - Opération Nez rouge Beauce-Etchemins

Demande de soutien financier dans le cadre de l'Opération Nez rouge 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont décidé de ne pas donner suite à la demande de soutien financier dans le cadre de l'Opération Nez rouge 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.03 - Régies de déchets des Etchemins et CJLLR et des cours d'eau

Point d'information.

Nomination de Madame Claude Baillargeon, comme représentante des régies des déchets des Etchemins et CJLLR ainsi que, représentante des cours d'eau.

2018-02-08

12.04 - Salon de la famille des Etchemins

Offre de partenariat

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte de participer à l'offre de partenariat pour la somme de cent dollars (100,00\$) auprès du Salon de la famille des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.05 - Agence canadienne d'inspection des aliments

Le préfet fait un résumé de la présentation de monsieur Toupin de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur l'Agrile du frêne.

Dépôt d'un dépliant d'information.

2018-02-09

12.06 - Département des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a besoin d'une ressource humaine pour la mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur le site web;

CONSIDÉRANT QUE Madame Jessica Leclerc répond aux exigences d'un tel poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins entérinent l'embauche de Madame Jessica Leclerc à titre de chargée de projet, aux conditions prévues à la convention collective (classe 2, niveau 4, échelon 3 en vigueur). (Poste contractuel 12 mois à 18 mois).

QUE la date d'entrée en fonction est le 22 janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-10

12.07 - Département des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit remplacer une ressource humaine à un poste d'inspecteur en bâtiments et environnement;

CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Parent-Pelletier répond aux exigences d'un tel poste.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins entérinent l'embauche de Madame Catherine Parent-Pelletier à titre d'inspectrice en bâtiments et environnement, aux conditions prévues à la convention collective (classe 2, niveau 3, échelon 2, en vigueur). (Poste permanent, temps plein).

QUE la date d'entrée en fonction est le 26 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-11

12.08 - Département des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement, Cam Landry, sera absent pour un congé de paternité;

CONSIDÉRANT QUE son poste d'inspecteur en bâtiments et environnement sera vacant du mois de mars jusqu'à fin octobre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins procède à l'embauche de la ressource nécessaire pour le remplacement de l'inspecteur en bâtiments et environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.09 - Ministère de la Sécurité publique

Réception du montant de huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars

et soixante-quatre sous (8 496,64\$) en provenance du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

2018-02-12

12.10 - Secondaire en spectacle dans la région de la Chaudière-Appalaches

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de quatre cents dollars (400,00\$) pour le concours Secondaire en spectacle qui aura lieu le 13 avril prochain, à la polyvalente de Saint-Georges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-13

12.11 - Sûreté du Québec - Priorités d'actions régionales et locales 2017-2018 (PARL)

Priorités d'actions régionales et locales:

1	Effectuer des opérations en sécurité routière afin de sécuriser le réseau routier (vitesse, ceinture, cellulaire, alcool au volant, etc.);
2	Rencontre de parrainage avec les élus municipaux;
3	Patrouille dans les endroits ciblés (secteur chalets et cabanes à sucre);
4	Assurer une présence policière dans les endroits publics (bars, commerces, centres de loisirs, etc.);
5	Effectuer des opérations en lien avec le transport lourd (vitesse, no truck, etc.);
6	Effectuer des opérations en lien avec le transport scolaire (Transpec) et les zones scolaires;
7	Effectuer des opérations en lien avec les véhicules modifiés;
8	Effectuer des opérations en lien avec le récréotouristique (VTT, motoneige, nautique);
9	Intervention dans le milieu scolaire via le PIMS;
10	Intervention ciblée en matière de crime organisé (drogue niveau 1);
11	Réaliser des activités de prévention.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent les 11 priorités d'actions régionales et locales 2017-2018 énumérées ci-haut;

QUE ladite résolution soit transmise à monsieur Steven Ferland, responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-02-14

12.12 - Dossier : Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité (FLS)

Remboursement des prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) pour le Camping du Lac-Etchemin et radiation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC, la quittance générale des prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) dans le dossier du Camping du Lac-Etchemin (dossier no. 18R033180022) du notaire Me Claude Rodrigue, à Ville de Saint-Georges de Beauce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.13 - Municipalité de Saint-Camille

La Municipalité de Saint-Camille demande, par voie de résolution, au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins de faire le nécessaire de par son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour que la révision de l'affectation agricole ainsi que la cartographie du zonage agricole soit révisée et intégrée au schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins, et ce, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

2018-02-15

12.14 - Règlement de grief - 2015-01

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, l'entente du règlement de grief 2015-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-16

12.15 - Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui de projet a été déposée pour l'appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins ne retienne pas cette demande d'appui de projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-17

12.16 - Parc régional du Massif du Sud

CONSIDÉRANT la demande de commandite / 3ième édition de la Trail du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc manifeste son refus d'accorder une commandite;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour la 3e édition de la Trail du Massif du Sud (course), le 21 juillet prochain au profit de la Croix-Rouge et au Parc régional du Massif du Sud.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12.17 - Cameron - Ressources humaines

Point d'information - La légalisation du la marijuana et ses impacts sur les milieux de travail.

12.18 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

Dépôt de documents:

Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

Municipalité de Saint-Prosper.

2018-02-18

12.19 - Gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente plus ou moins 380 000,00\$/annuellement pour la MRC des Etchemins, soit 65% de son budget en développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a intégré les activités de développement économique dans ses activités en créant le Comité de développement économique des Etchemins (DÉE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins et/ou le Comité de

développement économique (DÉE) ont comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lance un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en oeuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces pôles seront des OBNL actives principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région;

CONSIDÉRANT QUE selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter, nous les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement une non reconnaissance du développement économique faite par les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

QUE le montant de 32 millions réservés à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard Premier Ministre, à M. Martin Coiteux ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Mme Dominique Vien députée de Bellechasse, ministre responsable du travail, à M. Paul Busque député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-19 12.20 - Office municipal d'habitation (OMH)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la résolution # 2017-05-12 (formation d'un comité de transition pour l'Office municipal d'habitation) soit annulée;

QUE les membres suivants du Conseil de la MRC des Etchemins fassent partie du Comité de transition:

Monsieur Adélarde Couture;
Monsieur Camil Turmel;
Monsieur Denis Laflamme;
Madame Lucie Gagnon.

Fera également partie dudit comité des personnes ressources de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-02-20 12.21 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent le protocole d'entente transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, agissant par monsieur Marc Croteau, sous-ministre;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit et est autorisé à signer ladite entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2018-02-21 13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quarante-huit mille six cent trente-deux dollars et soixante-six sous (248 632.66\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce

Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Correspondance concernant le règlement numéro 127-17 sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

14.02 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Aide financière octroyée dans le cadre du programme d'appui aux secteurs stratégiques et au développement des créneaux d'excellence - Volet Soutien aux activités et aux projets structurants. Dossier no: PADS-38466. (Rendez-vous de l'Entreprenariat au Mont-Orignal octobre dernier).

14.03 - Municipalité de Saint-Zacharie

Copie de résolution du protocole d'entente mutuelle régissant les modalités d'entraide entre les municipalités.

14.04 - Cabinet du premier ministre Justin Trudeau

Accusé réception de la résolution no. 2017-12-10, concernant le Forum des communautés forestières.

14.05 - Union des municipalités du Québec (UMQ)

Accusé réception de la résolution 2018-01-08, dossier de la Sûreté du Québec.

14.06 - Dominique Vien, députée de Bellechasse

Accusé réception de la résolution 2018-01-08, dossier de la Sûreté du Québec.

14.07 - Radio Bellechasse-Etchemins

Renouvellement / adhésion de la carte de membre de Radio Bellechasse-Etchemins pour l'année 2018, au coût de quarante dollars (40,00\$).

14.08 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Part de la 9ième ristourne consécutive de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

14.09 - Sûreté du Québec

Accusé réception de la résolution numéro 2018-01-08, facturation pour les services de la Sûreté du Québec aux municipalités.

14.10 - Les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec et le Conseil régional de l'environnement

Journée d'information municipale sur l'eau, mercredi 21 mars prochain, à la Place 4213, à Victoriaville.

14.11 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Résolution 13-01-2018 - Protocole d'entente sur l'entraide entre les municipalités de la MRC des Etchemins lors d'interventions majeures des services de sécurité incendie.

14.12 - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches - Centre d'emploi agricole

Nouveau projet de stage en milieu de travail: FermEmploi - récolte de talents.

14.13 - Municipalité de Sainte-Justine

Résolution numéro: 16-02-18, le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à la MRC des Etchemins de modifier le périmètre urbain pour réaliser un projet de développement résidentiel.

14.14 - Ministère de la Sécurité publique

Remboursement des frais de scolarité pour la formation des pompiers dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière.

15 - SUJETS DIVERS

Monsieur Christian Chabot, maire de la Municipalité de Sainte-Justine, demande aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins de favoriser les achats locaux dans la mesure du possible. Il mentionne également que des sommes d'argent sont toujours disponibles en provenance du Fonds 100 millions de Desjardins.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Normand Poulin, journaliste à Passion FM, demande s'il y a des nouvelles informations concernant le Plan de relance de la MRC des Etchemins.

2018-02-22

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER